

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le

5100

ID: 038-253804025-20200518-2020060-DE

Territoire d'Énergie Isère

DÉCISION DU PRESIDENT N°2020-060

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée génie civil de communications électroniques pour le compte du Département

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la décision n° 677 du Bureau Syndical réuni en séance le 22 avril 2013, relative aux répartitions financières ;

Vu la délibération n°445 du Comité Syndical réuni en séance le 9 décembre 2013, relative à la conclusion de la convention cadre ;

Il est rappelé que le Département de l'Isère s'est rapproché de TE38 pour lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de certains travaux dans le contexte du projet de développement du Très Haut Débit en Isère.

En effet, le Département de l'Isère souhaite mettre à profit les futurs chantiers de TE38 pour faire poser des infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques dans ses tranchées.

A ce jour, le Département de l'Isère a manifesté son intérêt pour plusieurs chantiers, pour lesquels le Département de l'Isère a proposé à TE38 de conclure une convention cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée, déclinée ensuite par des conventions particulières simplifiées chantier par chantier.

Les chantiers nécessitant la conclusion d'une convention particulière simplifiée concernent les communes suivantes :

- COUBLEVIE Enfouissement BT TEL route de Vouise
- > ST BLAISE DU BUIS (dossier commun avec REAUMONT) Enfouissement BT TEL route du Guichard

Le Département de l'Isère souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée du génie civil des réseaux de communications électroniques à TE38 pour des raisons d'organisation pratique (tranchées communes réalisées par une même entreprise sous contrôle du même maître d'œuvre).

Les statuts de TE38 permettent la réalisation de cette maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques. Une convention simplifiée issue de la convention cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée entre TE38 et le Département de l'Isère permet de formaliser les compétences et les interventions de chacun, ainsi que les flux financiers (financement intégral par le Département de l'Isère de ces infrastructures).

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

DÉCIDE

- > De signer les conventions simplifiées pour les travaux génie civil de communications électroniques pour le compte du Département de l'Isère, selon les modalités décrites ci-avant, pour les chantiers suivants :
 - o COUBLEVIE Enfouissement BT TEL Route de Vouise
 - ST BLAISE DU BUIS (dossier commun avec REAUMONT) Enfouissement BT TEL Route du Guichard

www.te38.fr _

Territoire d'Énergie Isère - 27 rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE



Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le



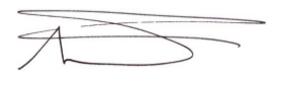
ID: 038-253804025-20200518-2020060-DE

> D'engager ces opérations suivant leur avancement

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, notifiée aux membres du Bureau par courriel et rendue compte lors de la prochaine séance du Bureau.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2020 Le Président, M. Bertrand LACHAT





Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

www.te38.fr _

2





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SEDI

Paramètre de la transaction :

| Type de transaction: | Transmission d'actes |
|--|---|
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | 2020060 |
| Date de la décision: | 2020-05-18 00:00:00+02 |
| Objet: | Maitrise d'ouvrage déléguée - Génie civil - |
| | Département |
| Documents papiers complémentaires: | NON |
| Classification matières/sous-matières: | 1.3 - Conventions de Mandat |
| Identifiant unique: | 038-253804025-20200518-2020060-DE |
| URL d'archivage: | Non définie |
| Notification: | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | | Type de fichier | Taille du fichier |
|---------|---|-----------------|-------------------|
| | nom de métier: | | |
| | 038-253804025-20200518-2020060-DE-1-1_0.xml | text/xml | 874 |
| | nom de original: | | |
| | 060 PT 3a - DP - Conv MOD THD Département.pdf | application/pdf | 224815 |
| | nom de métier: | | |
| | 99_DE-038-253804025-20200518-2020060-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 224815 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Posté | 19 mai 2020 à 07h53min19s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 19 mai 2020 à 07h53min20s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 19 mai 2020 à 07h53min21s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 19 mai 2020 à 07h53min35s | Reçu par le MI le 2020-05-19 |